

CTL du 06 novembre 2020

compte-rendu

En préambule la CGT a souhaité s'exprimer :

« M. Le Président,

Puisque nous sommes ici aujourd'hui pour une instance hybride CTL/CHSCT, nous ne lisons pas de déclaration liminaire mais un préambule.

En premier lieu, la CGT FP 34 demande la suspension des réformes. La priorité reste la protection de la santé des agents, qu'elle soit physique ou psychologique. Elle est déjà mise à mal par la situation sanitaire et cette crise inédite. Pour la CGT ajouter colère et angoisse par la mise en œuvre du NRP imposant déménagements, changements de structures, de collègues, etc. ne correspond en rien à la protection des agents. Nous pensons également aux collègues de la logistique et aux informaticiens, qui ont déjà fort à faire en cette période de crise sanitaire.

*Cela a été par ailleurs demandé au DG, par notre syndicat national, lors des audio conférences des 29/10 et 03/11. Nous vous le répétons : **SUSPENSION DU NRP !!!***

Les dispositions du décret n°2019-1441 du 23/12/2019 impose que seuls les CTL sont consultés pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service. Le NRP en est le premier exemple. La CGT est opposée à la loi transformation fonction publique votée en 07/2019 qui va supprimer les CHSCT et créer une nouvelle entité comportant les sujets CTL et CHSCT en 2022.

La tenue d'un CTL comme celui-ci, qui oblitère les prérogatives du CHSCT, fait reculer les possibilités de défense des conditions de travail des agents. Nous sommes présents ici aujourd'hui dans l'intérêt des agents et nous avons donc préparé ce CTL avec nos représentants CHSCT.

Parlons de la préparation justement : nous avons droit à un jour de préparation/compte rendu alors qu'il s'agit en réalité d'un CTL/CHSCT avec étude de 31 fichiers (DUERP, plans, créations de SIP/SIE...). C'est insuffisant !!! Il est inadmissible de devoir prendre connaissance des documents sur son temps personnel, ou sur du Crédit Temps Syndical (CTS) ! M. Le Président, si vous souhaitez du débat, de l'échange constructif et donc du travail, il nous faut un jour supplémentaire pour tout CTL de ce type.

Par ailleurs, convoquer un CTL, la semaine de rentrée de vacances de Toussaint est une « erreur de calendrier ».

Pour finir nous avons été très étonnés de recevoir la veille du CTL à 18h12 un des trois documents complémentaires, demandés le 03/11 à 11h30. Vous vous doutez bien que, du coup, nous ne les avons pas étudiés. Par ailleurs sur le document la date de génération du 04/11 est inscrite, mais l'envoi est bien le 05/11 au soir...

Réponses de la Direction à notre interpellation :

- Elle note notre désaccord sur la fusion des instances (CTL/CHSCT).
- Le PCA n'étant réactivé par le DG, le NRP se poursuit.
- Le Directeur insiste sur le fait qu'il sera fait appel à des sociétés de déménagement pour décharger le service de la logistique déjà fortement mobilisé.
- Il convient que le travail syndical pour cette instance hybride nécessite plus de temps que pour un CTL classique et qu'il ne voit pas d'objection à nous octroyer plus de temps pour la préparation/ compte rendu.

• ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CTL du 10/07/20 :

La CGT ayant boycotté ce CTL, nous n'avons pas voté.

Création des SIP / SIE au 01/01/2021

La CGT a tenu à exprimer son indignation face à la présentation générale aux agents des plans durant les vacances scolaires.

Des réunions sur site sont prévues fin novembre afin de présenter aux agents, en détail, les plans des nouveaux services. La CGT a insisté pour que **l'ensemble des agents affectés puissent y participer dans le respect des restrictions dues à la crise sanitaire en cours**. La Direction nous a signifié son accord.

Avec la densification de tous les sites, la CGT a attiré l'attention de la Direction sur le nombre minimal de toilettes. Ce problème a été aussi pointé dans le rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST). La Direction nous a répondu que cela serait examiné au prochain CHSCT.

La CGT a dit et répété qu'il fallait se donner les moyens dès le départ, pour une installation optimale des agents. Les dates de déménagement ne sont pas encore connues.

La Direction s'est félicitée d'avoir tenu des réunions collectives et des entretiens individuels concernant le NRP. **Pour la CGT, cela n'a été que ordres, contre-ordres et promesses.** De plus, la confidentialité des entretiens individuels n'a pas toujours été respectée ce que nous dénonçons.

La Direction a réfuté avoir tenu des promesses. La confidentialité est la règle et la Direction sera vigilante sur ce point.

Création du SIP Mosson au 01/01/2021

Concernant les plans, la Direction a bien noté les remarques faites par les agents du SIP M1 par courriel et **se dit favorable à leur proposition.**

Suite à une demande des personnels, **la CGT a obtenu, après un long débat, que les horaires du nouveau service soient calées sur celles du SIP MNO (arrivée à partir de 07h15).**

En effet, il a fallu rappeler à la Direction que, du fait du contexte sanitaire, il est préconisé d'aménager les plages horaires des agents. Le vote définitif se fera après l'installation des agents.

La CGT a noté l'absence de bureau de repli sur les plans alors qu'ils sont fortement préconisés par les médecins de prévention et l'ISST en cas de travail en plateau. La direction a répondu que ce point serait vu lors du prochain CHSCT fin novembre.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Création du SIP Cœur d'Hérault (Lodève) et antenne de Bédarieux

Afin d'améliorer les conditions d'accueil, **un box supplémentaire va être créé.**

Le délégué départemental à la sûreté va être sollicité afin de faire des propositions pour une meilleure sécurisation du site.

La CGT a interpellé la Direction sur la vigilance à avoir concernant le surplus de travail du SIE de Bédarieux qui devra tenir la caisse de l'antenne du SIP (caisse sans numéraire). La situation sera suivie lors de réunion métier.

La CGT a demandé **qui sera le chef de service des agents du SIE de Lodève.** La Direction a répondu que le responsable du SIP Cœur d'Hérault serait chargé de cette mission jusqu'au 01/01/2022 (date du transfert du SIE à Pézenas).

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Création du SIP Millénaire

La CGT s'est étonnée de l'absence de salle de convivialité sur le plan. La Direction a convenu qu'il s'agit d'un oubli et que l'ancienne salle est maintenue.

Les travaux d'aménagement de l'extérieur du site débuteront en janvier pour environ 3 mois.

La CGT a demandé combien d'Équivalents Temps Plein (ETP) seraient concernés par le transfert de la gestion de Villeneuve les Maguelone du SIP de SETE vers le SIP Millénaire au 01/01/2022. La Direction nous a répondu qu'elle se projetait sur **2 ETP (1B, 1C)**.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Création SIP Est-Hérault (Lunel)

La CGT a relevé une erreur sur le kilométrage entre le Montpellier et Lunel. La Direction en a convenu, les fiches seront rectifiées pour une distance de **31,2 km**.

Des travaux relatifs à la salle de convivialité du site sont prévus. La direction ne connaît pas encore la date de début mais nous a indiqué qu'ils seraient « rapides ».

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Création du SIE Mosson

Suite à la présentation des plans qui leur a été faite, les agents du SIE M1 ont exprimé **leur refus concernant la création de plateaux collectifs de 6 et 15 agents**. La CGT est donc intervenue sur le sujet. La direction nous a précisé que les plans initiaux avaient été rectifiés par le chef de service. Elle se déplacera fin novembre afin de trouver le **meilleur compromis**. Nous restons vigilants sur ce sujet.

La CGT a demandé combien d'ETP seraient concernés par le transfert de la gestion de 6 communes du SIE Mosson vers le SIE Cœur d'Hérault Littoral (Pézenas) au 01/01/2022. La Direction nous a répondu qu'elle se projetait sur **1 ETP sans précision de grade**.

Pour la GGT, les agents du SIE Mosson devraient donc refaire leur mutation dans le cadre du mouvement NRP au 01/01/2022, comme c'est le cas cette année pour les agents de la Trésorerie de Sète Municipale.

La Direction nous a indiqué ne pas souhaiter que l'ensemble du SIE Mosson refasse une mutation. Cependant l'agent souhaitant aller à Pézenas **pourra prétendre à la Prime de Restructuration de Service (PRS)**.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Création du SIE Millénaire

La CGT a demandé combien d'ETP seraient concernés par le transfert de la gestion de Villeneuve les Maguelone du SIE de SETE vers le SIE Millénaire au 01/01/2022. La direction nous a répondu qu'elle se projetait sur **1 ETP sans précision de grade**.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Création du SIE Est-Hérault (Lunel)

Des discussions sont toujours en cours concernant l'implantation définitive de certains bureaux.

Une visite sur le site de l'assistant de prévention et de l'ISST concernant le risque incendie va être programmée.

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Complément sur le transfert de la gestion du CH du bassin de Thau

Lors du précédent CTL, la CGT a demandé des explications non seulement sur les charges des 2 Trésoreries, mais aussi sur le mode de calcul du nombre d'emplois transférés (3B et 2C). La Direction s'était engagée à nous fournir sous 7 jours ces compléments d'information. Malgré des relances, **nous n'avons rien reçu.**

Le DDFiP nous a expliqué que ce point était remis l'ordre du jour car après vérification des calculs, il est proposé le transfert supplémentaire d'un emploi de catégorie A.

La CGT ne peut se réjouir de cette petite victoire !!!

En effet, la Direction nous a indiqué que sur le transfert de 6 emplois, seul 4 agents (B et C) de Sète Municipale sont volontaires pour rejoindre la Trésorerie Hospitalière Ouest Hérault au 01/01/2021.

La Direction compte avoir recours à un emploi contractuel de catégorie C pour résorber cette vacance. L'emploi de catégorie A sera quant à lui pourvu par un inspecteur stagiaire (arrivé en mai 2021).

Vote : Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFDT/CFTC

Licenciement d'un agent Berkani à la Trésorerie de Gignac (pour information)

Nous déplorons que la fermeture du site de Gignac entraîne ce licenciement.

Nous avons demandé si toutes les démarches en vue d'un reclassement avaient été faites auprès des différents acteurs (mairies, lycées, etc.) sur Gignac.

La Direction nous a répondu par l'affirmative sans pour autant avoir pu trouver une issue favorable.

• QUESTIONS DIVERSES de la CGT

- Les documents du CTL indiquent que les espaces libérés des sites de la Mosson et du Millénaire permettront d'accueillir des agents d'autres services (notamment dans le cadre de la relocalisation des services de Chaptal). Pouvez-vous nous indiquer quels services iront à la Mosson/ au Millénaire ?

La direction a indiqué que le sujet n'est pas encore tranché.

-Concernant les travaux de mise en sécurité incendie du site de Chaptal, le calendrier est-il connu ?

La Caisse d'Épargne, propriétaire du site, propose un début de travaux en janvier 2021 mais la Direction n'a pas encore répondu.

- Les agents des CFP du Millénaire et de Béziers Verdier ont leur cantine fermée en lien avec la crise du Covid-19. Ont-ils droits aux frais de déplacement? Si oui, pour quel montant ?

Oui, au taux plein de 17,50€.

- Mail du 2/11/20 de la division RH relatif aux justificatifs des frais de repas (FDD) : quels justificatifs sont admis ? Les EDR sont-ils aussi concernés ?

Tous les agents, y compris les EDR, sont concernés. Factures et tickets de caisses sont acceptés en justificatif.

La CGT a indiqué que ce changement ne fait que rajouter une contrainte supplémentaire aux agents !

Pour la Direction, les justificatifs ne sont à conserver qu'en cas de contrôle. Le Directeur a précisé que les agents ont des droits mais aussi des devoirs.

Pour les agents qui confectionnent leur repas, la Direction propose de mettre en évidence sur le ticket les achats qui ont permis la réalisation de ces repas et de noircir les lignes concernant les courses « personnelles ».

Ce CTL, en audio, a duré de 9h à 18h (avec une pause méridienne d'1h). Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce compte rendu, de nombreux points CHSCT ont été abordés.

Cela ne fait que corroborer la position de la CGT FP 34 : maintien de deux instances distinctes, tenue d'un CHSCT puis d'un CTL !!!